COMMUNE DE TRELIVAN

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Reconstruction de l'École Maternelle

du Groupe Scolaire « Jean Ferrat »

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

8 JANVIER 2027 A 12H00

Procédure Adaptée (MAPA) — Articles L. 2123-1 1° et R. 2121-4 du Code de la Commande Publique

1. Dispositions Générales et Acheteur Public

Le présent Règlement de la Consultation (RC) régit les conditions de mise en concurrence pour les travaux de démolition, de désamiantage, de curage et de reconstruction de l'école maternelle du groupe scolaire « Jean Ferrat » sur la commune de Trélivan. Les candidats doivent prendre connaissance de l'ensemble des règles administratives et techniques définies ci-après pour la constitution et la remise de leurs propositions.

1.1 Acheteur Public (Maître d'Ouvrage)

Le marché public est passé par la collectivité territoriale suivante :

- **Acheteur** : Commune de Trélivan
- **Représentant légal** : Madame LEBRETON Suzanne Maire en exercice
- **Adresse postale** : Mairie, 1 Rue des Clairettes, 22100 Trélivan
- **Téléphone** : 02 96 39 16 31
- **Courriel** : mairie-trelivan@wanadoo.fr
- **Identifiant SIRET** : 21220364000017

1.2 Maîtrise d'Œuvre et Intervenants

L'équipe d'ingénierie et de contrôle chargée du suivi de l'opération est composée des organismes suivants :

- **Maître d'œuvre mandataire (Architecte)** : GUINÉE-POTIN Architectes (13 Allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes)
- **Bureau d'études techniques TCE & Économiste** : OTEIS (10 Parc de Brocéliande, 35760 Saint-Grégoire)
- **Paysagiste concepteur** : Atelier BROUSSAILLE (35 Rue des Olivettes, 44000 Nantes)
- **Bureau d'études Acoustique** : ACOUSTIBEL (22 Rue de Turgé, 35310 Chavagne)
- **Contrôleur Technique (CT) & Coordonnateur SPS** : Bureau Veritas Construction (Carré Rosengart, 16 Quai Armez, 22000 Saint-Brieuc)
- **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Réemploi** : BÂTI RÉCUP' / BÂTI RÉCUP'R (24 Avenue Jules Maniez, 35000 Rennes)

2. Objet du Marché et Caractéristiques du Projet

La présente consultation concerne l'exécution des travaux de démolition, curage, désamiantage, déconstruction sélective et reconstruction de l'école maternelle du groupe scolaire « Jean Ferrat » à Trélivan (22100), sur la parcelle n°0024 (surface foncière globale de ~5 310 m²).

Le projet porte sur la réalisation d'un bâtiment neuf de plain-pied à haute performance environnementale, conforme aux exigences de la réglementation **RE 2020 (ambition millésime 2028)**, intégrant :

- Une structure à ossature bois (Lot 04), une isolation biosourcée en paille/chanvre et enduits terre crue ;
- L'intégration transversale de matériaux issus du réemploi (ardoises de couverture, dalles granit, blocs-portes, sanitaires) ;
- Une centrale photovoltaïque en autoconsommation (Lot 16) ;
- Des exigences de sécurité et de logistique renforcées liées à l'exécution en **site occupé**, le chantier étant directement accolé à l'école élémentaire Jean Ferrat maintenue en activité.

2.1 Description de l'Opération

Les travaux sont localisés Rue des Cerisiers à Trélivan,

La démolition totale, le curage sélectif, le désamiantage et le déplombage des structures de l'ancienne école maternelle.

1. La dépose sélective, la requalification et le conditionnement de matériaux de réemploi (ardoises, dalles granit, blocs-portes, équipements sanitaires).
2. La construction d'un bâtiment neuf de plain-pied à ossature bois, isolé en paille et chanvre, intégrant une couverture en ardoises réemployées et une centrale photovoltaïque en autoconsommation.
3. L'atteinte des exigences de la Réglementation Environnementale RE 2020 avec l'ambition d'atteindre le niveau du millésime 2028.

2.2 Contraintes de Chantier en Site Occupé et Travaux Scolaires

Le chantier se situe à proximité immédiate de l'école élémentaire Jean Ferrat en activité. Les candidats doivent intégrer les sujétions strictes de sécurité et de réduction des nuisances :

- **Sécurisation du site** : Mise en place d'une clôture continue, opaque et étanche d'une hauteur minimale de 2,00 mètres fermée à clé hors des heures de présence.
- **Interdiction de livraison aux heures de pointe scolaires** : Aucune rotation de véhicule lourd ou manœuvre n'est autorisée entre 8h15 et 8h50, entre 11h45 et 12h15, entre 13h15 et 13h45, ainsi qu'entre 16h15 et 16h45.
- **Guidage et vitesse** : Vitesse limitée à 10 km/h sur les voies de chantier. Présence obligatoire d'un homme de trafic équipé pour toute manœuvre en marche arrière.
- **Propreté et poussières** : Arrosage obligatoire pour les travaux générateurs de poussières et tenue du chantier en parfait état de propreté.
- **Interventions spécifiques en vacances scolaires** : Les travaux à exécuter dans l'enceinte de l'école élémentaire en activité (notamment l'installation de la chaufferie provisoire électrique sous le préau) doivent impérativement être réalisés pendant les vacances scolaires.

3. Allotissement et Structuration des Marchés

Conformément aux dispositions de l'article L. 2113-10 du Code de la commande publique, les prestations font l'objet d'un découpage en 18 lots séparés.

3.1 Tableau Récapitulatif des Lots et Index de Révision

Les entreprises peuvent présenter une offre pour un lot, plusieurs lots ou l'ensemble des lots. Le tableau ci-dessous détaille la répartition des lots et l'index Bâtiment (BT) ou Espaces Verts (EV) applicable pour la révision des prix :

Numéro de Lot	Intitulé du Lot	Index de Révision des Prix
Lot 00	Prescriptions communes à l'ensemble des lots	BT 01
Lot 01	Réemploi de matériaux	BT 01
Lot 02	Désamiantage / Déplombage / Curage / Démolition	BT 01
Lot 03	VRD / Gros-Œuvre	BT 06
Lot 04	Charpente / Murs Ossature Bois (MOB) / Bardage / Paille	BT 16b
Lot 05	Menuiseries extérieures	BT 27
Lot 06	Couverture Ardoises (Réemploi)	BT 34
Lot 07	Couverture Acier	BT 32
Lot 08	Serrurerie	BT 42
Lot 09	Menuiserie intérieure / Agencement	BT 18a
Lot 10	Doublages / Cloisons	BT 08
Lot 11	Plafonds	BT 08
Lot 12	Revêtements de sols / Faïence	BT 10
Lot 13	Peinture (Biosourcée à base d'algues)	BT 46
Lot 14	CVC / Plomberie / Sanitaires	Formule mixte (20% BT38 + 40% BT40 + 40% BT41)
Lot 15	Électricité CFO / CFA / SSI	BT 47
Lot 16	Centrale Photovoltaïque (Autoconsommation)	BT 47
Lot 17	Espaces verts et aménagements paysagers	EV03

4. Conditions Administratives et Financières de la Consultation

4.1 Forme et Procédure de Passation

La consultation est lancée sous forme de **Procédure Adaptée (MAPA)** en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

4.2 Délais d'Exécution

Le délai global d'exécution des travaux est fixé à **13,25 mois** à compter de la date fixée par l'ordre de service de démarrage du Lot 01. Ce délai intègre une **période de préparation du chantier de 8 semaines**, les congés légaux (dernière semaine de décembre, première semaine de janvier, trois semaines en août) et les intempéries prévisibles (fixées forfaitairement à 5 jours).

4.3 Forme des Prix et Modalités de Révision

- **Nature des prix** : Prix forfaitaires globaux pour l'ensemble des lots, établis sur la base de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).
- **Mois d'établissement des prix (Mois M0)** : Mois de remise des offres par les candidats.
- **Formule générale de révision (Lots 00 à 13, 15, 16 et 17)** : selon la formule spécifiée au CCAP.
- **Formule spécifique au Lot 14 (CVC / Plomberie)** : selon la formule spécifiée au CCAP.

4.4 Dispositions Financières et Facturation

- **Retenue de garantie** : Retenue de 5 % prélevée sur chaque acompte, remplaçable par une garantie à première demande ou une caution personnelle et solidaire.
- **Avance forfaitaire** : Accordée de plein droit pour les marchés d'une durée supérieure à 12 mois.
    - Taux PME : 20 % calculé sur l'assiette montant initial TTC $\times \frac{12}{13{,}25}$
    - Taux non-PME : 5 % calculé sur la même assiette.
    - Remboursement : Début à 65 % d'avancement et fin d'imputation à 80 % du montant TTC du marché.
- **Facturation électronique** : Transmise obligatoirement via le portail Chorus Pro avec les paramètres suivants :
    - SIRET Commune : 21220364000017
    - Code service : néant
    - Code engagement : néant
    - Courriel de contact : mairie-trelivan@wanadoo.fr
    - Délai global de paiement : 30 jours calendaires.

5. Composition du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Le Dossier de Consultation des Entreprises est téléchargeable gratuitement sur la plateforme de dématérialisation de l'acheteur https://www.megalis.bretagne.bzh

Il comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation (RC)
- L’acte d’engagement (AE) et ses éventuelles annexes ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

- Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) par lot et leurs annexes, y compris le cahier des clauses techniques communes (CCTC)
- L'étude de sol G2PRO
- Planning prévisionnel d'exécution
- Les pièces graphiques architecte et technique et leurs annexes
- DQE lots fluides et structure
- Le Plan Général de coordination en matière de sécurité et de protection
- Le rapport initial du bureau de contrôle (phase PRO)
- Les plans de détection des réseaux existants, rapports d'état parasitaire, diagnostics amiante et rapports de repérage plomb des bâtiments existants
- La notice acoustique
- La notice de sécurité et accessibilité (PC)

6. Présentation des Candidatures et des Offres

Les dossiers remis par les entreprises doivent comporter un volet "Candidature" et un volet "Offre", rédigés intégralement en langue française.

6.1 Pièces de la Candidature

Les candidats doivent fournir les justificatifs suivants pour apprécier leurs capacités juridiques, techniques et financières :

- **Lettre de candidature** (imprimé DC1) précisant l'identité du candidat, sa forme juridique (entreprise seule ou groupement) et les habilitations du mandataire.
- **Déclaration du candidat** (imprimé DC2) complétée.
- **Attestations fiscales et sociales** datant de moins de 6 mois et attestation sur l'honneur relatives au travail dissimulé.
- **Attestations d'assurance professionnelle et décennale** en cours de validité.
- **Attestations d'assurance spécifiques** :
    - Pour le Lot 01 (Réemploi) et les lots de pose (03, 06, 09, 14, 17) : Justificatif de couverture pour la mise en œuvre de matériaux issus du réemploi sur la base des dossiers ReQPR.
    - Pour le Lot 04 (Charpente/MOB) : Couverture spécifique pour la pose de paille (Règles CP2012) et du banchage terre-chaux-chanvre.
- **Références de travaux similaires** réalisées au cours des 5 dernières années, notamment en milieu scolaire ou à haute performance environnementale.

6.2 Pièces de l'Offre

L'offre financière et technique comprendra impérativement :

1. **L'Acte d'Engagement (AE)** complété.
2. **La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)** renseignée dans toutes ses lignes.
3. **Le Mémoire Technique justificatif**, structuré selon les axes suivants :

- **Compréhension du projet et organisation en site occupé :** Dispositions pour la sécurité de l'école élémentaire adjacente, régulation des accès et respect des plages d'interdiction de livraison, dispositifs anti-poussières et guidage des manœuvres ;
- **Moyens humains et matériels :** Qualifications des équipes (dont attestation Pro-Paille pour le Lot 04), encadrement de chantier et méthodologie d'exécution ;
- **Qualité et provenance des matériaux :** Fiches techniques et fiches environnementales (FDES ou PEP ecopassport) respectant le budget Carbone RE 2020 certifications bois (FSC/PEFC).

  L'entreprise titulaire devra transmettre à la Maîtrise d'Œuvre / au Bureau d'Études l'ensemble des fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES / PEP) et justifications techniques relatives aux matériaux et équipements mis en œuvre, nécessaires à la finalisation de l'Analyse du Cycle de Vie (ACV RE2020) du bâtiment. » Les fiches seront compilées sur la plateforme EMERSUS mise en place par le lot Gros Oeuvre"

- **Traçabilité des matériaux de réemploi :** Dossiers de requalification technique et filières d'approvisionnement ;
- **Gestion des déchets et propreté :** Démarche de tri sélectif sur le chantier et dispositions SPS.

4. **Le calendrier prévisionnel d'exécution** daté et signé par le candidat.

7. Variantes : Les variantes libres sont strictement interdites. Seule l'offre de base conforme au DCE est examinée**.**

8. Examen et critères de Jugement et d'attribution des offres

Examen des candidatures : Seules seront admises les candidatures présentant les garanties juridiques, financières, techniques et professionnelles suffisantes.

L'attribution du marché est effectuée sur la base de l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères pondérés présentés dans le tableau ci-dessous :

1. Valeur technique de l'offre : 60 % (60 points)

Appréciée au vu du mémoire justificatif selon 4 sous-critères :

N°	Sous-critère technique	Barème
1	**Compréhension du projet et organisation en site occupé :** Analyse des contraintes de coactivité avec l'école élémentaire, organisation de l'isolement du chantier (clôture 2m), gestion des flux et respect des plages d'interdiction de livraison.	**15 pts**
2	**Moyens humains, matériels et méthodologie d'exécution :** Qualifications des équipes (attestation Pro-Paille le cas échéant), adéquation du matériel, organisation du chantier et pertinence du planning sur 13,25 mois (dont 8 sem. de préparation).	**15 pts**

3 **Qualité environnementale, provenance des matériaux et RE 2020 :** Conformité des matériaux biosourcés (bois FSC/PEFC, paille CP2012), fiches FDES/PEP (suivi Carbone EMERSUS) et intégration des filières de réemploi (ReQPR). **15 pts**

4 **Gestion des déchets, sécurité et éco-responsabilité :** Modalités de tri sélectif des déchets à la source, propreté permanente du chantier, réduction des nuisances sonores/poussières et sécurité SPS. **15 pts**

Grille de notation appliquée à chaque sous-critère :

- **Très satisfaisant : 13 à 15 points**
- **Satisfaisant : 10 à 12 points**
- **Suffisant : 7 à 9 points**
- **Insuffisant : 4 à 6 points**
- **Très insuffisant : 1 à 3 points**
- **Inacceptable : 0 point**

2. Prix des prestations : 40 % (40 points)

La note sur le critère prix est déterminée selon la formule :

$$\text{Note Prix} = \frac{\text{Prix de l'offre la moins disante} \times 40}{\text{Prix de l'offre examinée}}$$

9.1 Recours à la négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager une négociation -sous réserve d'un nombre suffisant de candidats – avec au moins les deux meilleurs candidats.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre dès la remise de celle-ci.

En cas d'allotissement, l'opportunité de la négociation sera évaluée lot par lot.

Les négociations pourront prendre la forme d'un entretien ou d'un échange de courriers. Les candidats admis à la négociation seront informés des modalités et des échéances de la négociation par voie électronique.

La négociation pourra, si besoin, se dérouler en plusieurs phases. La négociation portera sur tous les éléments de l'offre y compris le prix.

Cette procédure de négociation n'est qu'une faculté du pouvoir adjudicateur dont le candidat ne pourra se prévaloir.

9.2 Régularisation des offres

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à une demande de régularisation des offres non conformes. Si cette procédure est engagée, elle le sera pour toutes les offres irrégulières et inacceptables mais ne concernera pas les offres inappropriées, c'est-à-dire sans rapport avec la consultation, et les offres anormalement basses qui seront systématiquement rejetées.

Ce processus de régularisation n'est qu'une faculté du pouvoir adjudicateur dont le candidat ne pourra se prévaloir. A l'issue de cette éventuelle régularisation, les offres qui demeureront non conformes seront rejetées

10. Visite de site

Une visite des lieux est fortement recommandée afin de permettre aux candidats d'évaluer les contraintes d'emprise, de voirie et de coactivité avec l'école élémentaire en fonctionnement. La prise de rendez-vous s'effectue auprès des services de la Mairie de Trélivan.

11. Modalités de Remise des Plis et Renseignements

11.1 Transmission Dématérialisée

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, la transmission des offres s'effectue obligatoirement par voie électronique sur le profil d'acheteur de la collectivité. Aucun pli papier ni envoi par courriel direct n'est autorisé.

11.2 Renseignements Complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires administratifs ou techniques qui leur seraient nécessaires lors de leur étude, les candidats doivent faire parvenir leurs questions au plus tard **10 jours avant la date limite de remise des offres** via le module de messagerie du profil d'acheteur sur **MEGALIS Bretagne**.

11.3 Voies et Délais de Recours

- **Instance chargée des procédures de recours** :
    - Tribunal Administratif de Rennes
    - Adresse : 3 Contours de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex
    - Téléphone : 02 23 21 28 28 — Télécopie : 02 99 63 56 84
    - Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
    - Site internet : http://rennes.tribunal-administratif.fr
- **Organisme consultatif de conciliation** : Comité Consultatif Régional de Règlement Amiable des litiges (CCRA de Rennes).